



Direction générale de la Santé

Paris, le 7 novembre 2017

## Communiqué de presse

### Journée européenne du radon De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?

En France, le radon constitue la deuxième cause de cancer du poumon et près de 10 % des décès par cancer du poumon lui sont attribuables. A l'occasion de la Journée européenne du radon, lancée par l'association ERA (European Radon Association) en 2015, la Direction générale de la Santé se mobilise pour sensibiliser le public sur les actions mises en œuvre par ses différents partenaires et faire connaître les gestes simples pour réduire son exposition.

#### Une journée pour sensibiliser le public au risque radon

Ce gaz radioactif, incolore et inodore, provient naturellement des sols (principalement des sols granitiques, grès et schistes noirs) et se concentre dans les bâtiments où il peut atteindre des niveaux parfois élevés. Bien que méconnu du grand public, il est l'un des principaux polluants de l'air intérieur.

Plusieurs événements sont prévus localement à l'initiative de l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), des Agences régionales de santé, de collectivités et d'associations pour accroître la sensibilisation du grand public sur ce risque. La liste de ces événements est disponible [ici](#).

La DGS a élaboré, à l'occasion de cette journée, une [infographie](#) pour informer sur ce risque et sur les gestes à adopter pour réduire l'exposition dans le logement. Elle vient compléter les [infographies diffusées](#) à l'occasion de la Journée nationale de la qualité de l'air.

**LE RADON**

*- Qualité de l'air intérieur -*

**De quoi s'agit-il ? Comment le mesurer ? Comment réduire son exposition ?**

Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols et les roches. Il est classé par le Centre international de recherche sur le cancer comme « cancérogène pulmonaire certain » depuis 1987. En France, le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac (près de 10% des décès).

Le radon pénètre dans les espaces clos, où il peut se concentrer à des niveaux élevés et exposer, à long terme, les occupants à un risque de cancer du poumon. Ce risque augmente significativement pour les fumeurs.

Sa concentration dans l'air d'une habitation dépend :

- des caractéristiques du sol et du bâtiment,
- de l'aération et du chauffage du logement.

**Suis-je exposé au radon dans mon logement ?**

L'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) a établi une **carte** du « potentiel radon » de chaque commune. Si vous êtes dans une zone où le potentiel est significatif, il convient de le mesurer à l'aide de détecteurs placés pendant 2 mois, durant la période de chauffe, dans les pièces de vie au niveau le plus bas du bâtiment (salon, chambre).

**Si la concentration est :**

- **> 300 Becquerels (Bq)/m<sup>3</sup>**  
certains gestes permettent de réduire votre exposition.
- **> 1 000 Becquerels (Bq)/m<sup>3</sup>**  
contactez un professionnel du bâtiment.

**LES BONS GESTES À ADOPTER**

**Étanchéifier**

- Assurez l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie (fissures, planchers...).

**Bien ventiler**

- Vérifiez le bon fonctionnement du système d'aération et entretenez le régulièrement.
- N'obturez pas les grilles d'aération.
- Ventilez le vide-sanitaire ou le sous-sol lorsqu'ils existent.

**Pour les fumeurs :** engagez une démarche active de sevrage tabagique.

**Et, dans tous les cas : de l'air !**

- Aérez les pièces du logement au moins 10 minutes par jour, hiver comme été.

**Si des concentrations élevées persistent après la mise en œuvre de ces gestes, contactez un professionnel du bâtiment.**

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

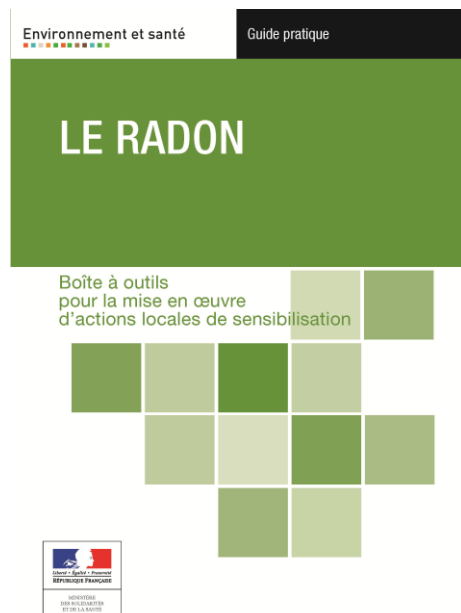
**A savoir si vous vendez, achetez ou louez un logement**

L'article L.125-5 du code de l'environnement prévoit la délivrance, par le vendeur ou le bailleur, d'une information sur le potentiel radon de la commune aux futurs acquéreurs et locataires de biens immobiliers (état des risques naturels et technologiques). Dans les communes à « potentiel radon significatif », l'état des risques naturels et technologiques sera complété, à terme, par une fiche sur le radon, ses risques et les mesures pour réduire l'exposition.

@MinSoliSante | www.solidarites-sante.gouv.fr | www.irsn.fr

## Des initiatives pour accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation

Le risque radon reste peu connu du public mais également des acteurs du bâtiment et de la santé. En réponse à cette situation, le [3<sup>ème</sup> plan national pour la gestion du risque lié au radon](#) inscrit en première priorité le développement d'une stratégie d'information et de sensibilisation du public et des acteurs concernés.



Dans ce cadre, la DGS finalise un guide « boîte à outils » destiné à ses partenaires, notamment locaux, pour encourager et accompagner le développement d'actions locales coordonnées.

L'objectif est de fournir des recommandations en termes de stratégie, d'organisation ou de partenaires à mobiliser ainsi que des outils techniques et de communication.

Ce guide est le fruit d'une collaboration avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) et associe de multiples acteurs impliqués au niveau local sur ce risque (Agences régionales de santé - ARS, Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - IRSN, CEREMA, associations, ASN, ...).

Pour en savoir plus, consulter le [dossier internet du ministère](#)

### Contact presse

Direction générale de la Santé

Tél : 01.40.56.84.00

[presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)